

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SOIREE OBSERVATION DES ETOILES - FORÊT VENDREDI 09 AOÛT 2024 Arrêté n°2024/135		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et notamment les articles R321-7 2°, R321-9, R321-10, R610-5 et R623-2 ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1, R 411-25 et R417-10 ;
VU la manifestation « L'été sur un plateau 2024 – Soirée observation des étoiles » organisée par le Service Culturel de la ville d'Ifs, qui aura lieu le vendredi 09 août 2024, dans la forêt à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants pendant la manifestation de « L'été sur un plateau 2024 – Soirée observation des étoiles » qui se déroulera le vendredi 09 août 2024 dans la forêt à Ifs ;

ARRETE

- Article 1** Le Service Culturel de la ville d'Ifs est autorisé à occuper le domaine public, à savoir la forêt de Ifs le vendredi 09 août 2024 20h00 à 00h00.
- Article 2** Le présent arrêté sera valable le vendredi 09 août 2024 de 20h00 à 00h30.
- Article 3** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration des lieux (interdiction de jeter sur le sol des papiers, bouteilles, boîtes plastiques etc...). Après utilisation, les emplacements devront être remis dans leur état initial.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Service Culturel

Fait à Ifs, le 4 juin 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE